

LES PROPOSITIONS DE L'UDES POUR RENFORCER L'EUROPE SOCIALE

CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA
MISE EN ŒUVRE DU SOCLE EUROPÉEN DES DROITS SOCIAUX

5 NOVEMBRE 2020


UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Sur les questions de protection sociale, cette contribution a été élaborée en lien avec



PRÉAMBULE

La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux constitue un élément clé de la stratégie adoptée par les institutions européennes pour faire en sorte que les transitions vers la neutralité climatique, la numérisation et les changements démographiques, ainsi que la sortie de la crise de la Covid-19, soient justes et équitables sur le plan social.

La consultation de la Commission européenne a été lancée avant même la pandémie qui a encore davantage mis en évidence les besoins en matière d'accompagnement social des Européens et le rôle que les acteurs de l'économie sociale et solidaire peuvent jouer pour favoriser une « reprise inclusive et juste ».

L'UDES, organisation professionnelle d'employeurs multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire, et à ce titre, composante incontournable de l'économie sociale et solidaire française, apporte ici sa contribution pour renforcer l'Europe sociale, sous ces angles principaux :

- 1. Soutenir et développer le secteur social et médico-social, acteur de la cohésion sociale**
- 2. Donner une impulsion politique pour développer l'ESS**
- 3. Investir dans l'ESS**
- 4. Investir et parier sur le dialogue social pour la mise en œuvre du socle**
- 5. Développer une protection sociale inclusive**

Cette contribution s'inscrit plus largement en soutien aux positions et propositions formulées par la coalition « Act 4 Social UE », menée par l'IPSE - l'Institut de la Protection Sociale Européenne, ESS France - la Chambre française de l'ESS qui regroupe les acteurs du secteur dont l'UDES - et la Fédération nationale de la Mutualité française - concernant les règles prudentielles permettant à l'ESS de contribuer

plus fortement aux objectifs de cohésion sociale des institutions européennes ainsi que le développement d'une approche extra-professionnelle de la couverture sociale des actifs.

EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA CRISE DE LA COVID-19

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont porteuses d'un mode d'entrepreneuriat qui met les Hommes et les Femmes au cœur des projets économiques et de société. Elles promeuvent une économie citoyenne qui prône le partage de la valeur ajoutée comme modèle, puisque les bénéficiaires sont très majoritairement investis dans le développement des activités et des emplois.

Les associations, coopératives et mutuelles sont directement liées aux initiatives des dirigeants, élus et bénévoles qui la composent partout dans le pays. Enracinés au plus près des besoins de nos concitoyens grâce à ses formes démocratiques et participatives, ces entreprises sont engagées quotidiennement dans la création, le maintien ou le développement du lien social et des emplois dans tous les territoires, au service de l'intérêt général.

Un nombre important d'employeurs et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire sont en première ligne dans la crise sanitaire. Ils assurent une continuité de service au bénéfice de nos concitoyens et notamment des plus fragiles d'entre eux, touchés directement ou indirectement par la Covid-19.

La crise sanitaire de la Covid-19 que nous traversons vient rappeler de manière accrue le rôle majeur et l'utilité sociale des acteurs de l'économie sociale et solidaire notamment comme :

- Remparts sanitaires et sociaux pour les **personnes isolées, et les familles** ;
- Vigies de proximité pour **rassurer et détecter** ;

- Être aux côtés des **personnes plus fragiles** et notamment celles se trouvant dans l'urgence sociale.

En cela, ces acteurs de l'ESS font partie des solutions pour répondre durablement et efficacement à la **crise sanitaire et au nécessaire développement de la cohésion sociale** en direction des plus fragiles. Selon leurs principes, elles rendent possible, par des projets collectifs et par l'essor d'une nouvelle citoyenneté, un modèle de développement plus équilibré et plus durable qui prend en compte les **solidarités intergénérationnelles si nécessaires en période de crise sanitaire**.

DES ACTEURS ÉCONOMIQUES À RENFORCER

Il est temps de donner à l'économie sociale et solidaire la place qui doit être la sienne au niveau européen alors que :

1. La crise sanitaire de la Covid-19 rebat les cartes des **priorités sur les questions de santé et de protection sociale** ;
2. La crise contraint les États à repenser leur **relation aux acteurs, notamment dans les territoires**, qui assurent tous les jours l'accompagnement de nos concitoyens les plus fragiles ;
3. La prévention des risques de crise conduit à repenser les modèles économique-financiers qui régissent le monde depuis plusieurs décennies en mettant en œuvre une vraie **relocalisation des échanges et des emplois** ;
4. Nombre de nos concitoyens attendent des réponses concrètes à la **protection de leur santé, au vivre mieux, à davantage d'équité dans la répartition des richesses, à l'impact du réchauffement climatique sur leur quotidien**.



1

SOUTENIR ET DÉVELOPPER LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL¹, ACTEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Il est manifeste, alors même que les établissements d'hébergement, notamment pour personnes âgées (mais pas seulement), ont été les foyers principaux de l'infection, les politiques publiques ont mis longtemps à les reconnaître et à les doter des moyens adéquats et dimensionnés pour protéger les populations qu'elles accompagnent ainsi que les salariés qui y travaillent. L'élément le plus visible fut l'intervention des professionnels à domicile ou dans les établissements dont la mission exige un contact rapproché avec les personnes, excluant de fait la possibilité de gestes barrières... qui n'ont pas bénéficié d'équipements de protection individuelle (masque, solution hydroalcoolique, surblouse, ...), pendant la première partie de la crise.

Cette situation n'a pas été spécifique à la France et met en évidence la nécessaire reconnaissance du rôle primordial des organisations et des salariés des secteurs de la santé, de la cohésion et du lien social, qu'ils interviennent dans des structures ou au domicile des personnes. Cette nécessaire reconnaissance, qui doit se traduire en actes, s'impose d'autant plus que les populations européennes se trouvent face

à des enjeux sociaux considérables, pour faire face à la crise sociale qui sera la conséquence de la crise sanitaire, ou des enjeux déjà connus, comme le défi démographique ou encore l'évolution des besoins d'accompagnement des personnes dans le cadre de sociétés plus inclusives.

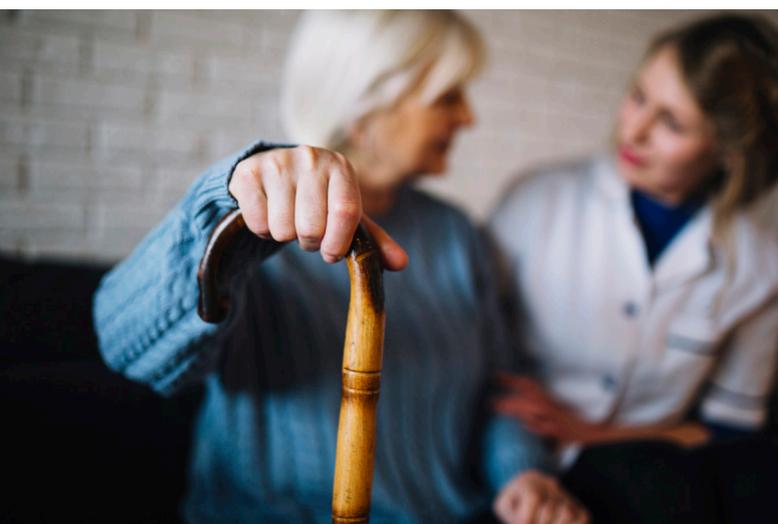
Quelques axes politiques peuvent être poursuivis dans toute l'Europe pour ce faire :

Mettre en place un plan de soutien aux services sociaux et médico-sociaux notamment dans le cadre de la réponse à apporter aux changements démographiques :

- Développer le financement de la perte d'autonomie par une approche hybridée, avec un financement majoritaire par les politiques sociales ;
- Développer l'attractivité des métiers des services sociaux ;
- Développer le maintien et l'hospitalisation à domicile en se donnant les moyens techniques de ce maintien ;
- Amplifier la stratégie coordonnée entre les différents acteurs locaux de la santé et des services sociaux (afin de favoriser des parcours de soins dans le cadre d'une prise en charge globale au bénéfice des populations).

Remettre en première ligne les activités de cohésion sociale :

- Mettre en place des plans de soutien aux activités de cohésion sociale (sport, loisirs, tourisme sociale, lien social) ;
- Développer le lien social en luttant contre l'isolement ;
- Promouvoir l'éducation y compris l'éducation à la santé et la formation tout au long de la vie ;
- Lutter contre la fracture numérique tellement mise en évidence pendant la crise.



¹ Dans une acception européenne, cela correspond au secteur des « services sociaux ».

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont des acteurs qui ont toute leur place dans le monde d'après crise. Cette économie des services, positive, économie du « Care », a les capacités de prendre pleinement sa place dans le renouveau économique et social dont l'Europe a besoin.

Il faut davantage la promouvoir et accompagner sa croissance pour pleinement mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux.

Bien entendu, l'effectivité des 20 principes du Socle passe par la mise en œuvre d'une large palette de dispositifs et parmi eux, de dispositifs d'allocations permettant un niveau de vie décent. **L'UDES insiste sur le fait que les acteurs de l'économie sociale et solidaire, et notamment les services aux personnes vulnérables, constituent des outils clés d'une société inclusive.**

Le système d'organisation des services doit aujourd'hui être réorienté vers la satisfaction des besoins des personnes, dans toute leur diversité. C'est en effet grâce à de tels services qui agissent sur les facteurs

de vulnérabilité des personnes qu'elles pourront pleinement participer à la société et bénéficier de leurs droits humains.

Ces services constituent un investissement pour l'avenir dans la mesure où ils permettent aux personnes une meilleure participation à la fois à la société mais aussi au marché du travail qu'elles enrichissent aussi par leurs différences. De nombreuses entreprises de l'économie sociale et solidaire constituent également des tremplins pour un accès/retour au travail des populations les plus vulnérables.

L'impulsion politique au niveau européen peut intervenir par divers moyens allant de la déclaration aux textes normatifs, comme les directives, mais aussi par un processus méconnu du grand public : le Semestre européen, permettant un dialogue politique formalisé.

L'impulsion politique a été clairement donnée par la Présidente de la Commission et par le programme de celle-ci avec des messages tels « Une Europe qui ne laisse personne de côté ».

L'enjeu politique est donc compris et communiqué. Il faut toutefois traduire cela en actes.

La Commission a déjà proposé deux directives en application du Socle européen, qui ont été adoptées. C'est notamment le cas de la directive Équilibre entre vie professionnelle et vie privée qui demande aux États membres de mettre en œuvre ses principes, mais sans en tirer de conséquences concrètes au-delà du domaine législatif. En effet, cette directive dont les principes vont dans le sens d'une meilleure articulation de la vie quotidienne, n'évoque qu'indirectement les mesures concrètes qui seraient de nature à faciliter la vie des Européens, qui en plus du travail, doivent



assumer des missions d'aide et d'accompagnement de proches, qu'ils soient leurs enfants, des proches en situation de handicap ou encore des parents âgés.

Or, il est évident que le développement de services accessibles, abordables et de qualité est un élément incontournable de la réalisation de cet objectif, qui permettrait une meilleure qualité de vie pour les actifs visés par la directive mais aussi à toutes les personnes dont la vie quotidienne doit être accompagnée.

Il importe donc que les **institutions européennes donnent une impulsion forte pour le développement des services sociaux et de l'économie sociale et solidaire dans toute l'Europe. Ces entreprises doivent être davantage soutenues par l'UE comme par les États membres. Leur rôle dans la cohésion sociale devrait être encore davantage souligné.**

Le processus du Semestre européen a, depuis l'adoption du Socle, acquis une nouvelle dimension permettant d'engager un dialogue entre les États membres et la Commission dans le domaine social. La référence à partir de 2020 aux objectifs de

développement durable des Nations-Unies devrait également renforcer la dimension de poursuite de l'intérêt général du dispositif.

L'UDES appelle à un **renforcement du Semestre européen dans le domaine social pour que les autorités nationales bénéficient d'un regard extérieur sur leurs politiques sociales et soient en mesure de les comparer avec celles de leurs partenaires européens. Les partenaires sociaux doivent être concertés sur ces sujets visant l'amélioration des services sociaux et de leur financement.**



Les entreprises du secteur ont été, comme les autres services de même nature, durement touchées par la pandémie. Humainement d'abord, avec des personnes accompagnées et des professionnels malades et parfois décédant. Financièrement ensuite. Elles ont dû faire face à des dépenses supplémentaires en termes salariaux (heures supplémentaires, maintien de salaire des employés malades, remplacements) mais aussi en termes de matériel avec des frais supplémentaires pour la protection et la désinfection... Tout ceci dans un contexte d'attrition des sources de financement en raison du ralentissement de l'économie.

Ces dépenses doivent être prises en compte dans les différentes initiatives que prendra la Commission pour soutenir l'activité des acteurs économiques européens.



Au-delà de la relance économique à la suite de la pandémie et notamment du plan « Next Generation EU », il importe de cibler l'ESS dans la définition des programmes opérationnels des fonds européens du cadre financier pluriannuel à venir.

Comme cela a été indiqué précédemment, les besoins des populations européennes s'accroissent, particulièrement en raison du vieillissement

démographique, mais aussi des nouveaux souhaits des personnes qui appellent notamment à un accompagnement plus personnalisé.

Dans ce cadre, la question de la main d'œuvre disponible est préoccupante. L'économie sociale et solidaire et, principalement les services sociaux et médico-sociaux, souffrent en effet d'une pénurie de main d'œuvre. Cette pénurie est particulièrement grave dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées².

La formation et la qualification des salariés en poste sur de nouveaux métiers liés à l'évolution des besoins des personnes accompagnées sont donc des priorités. Mais, plus généralement, c'est la question de l'attractivité de ces métiers qui est posée et constitue le grand enjeu des années à venir en France et dans une grande partie des pays Européens. L'Europe a un rôle majeur à jouer sur cette question, notamment à travers :

- le fléchage de fonds vers la formation aux carrières sociales,
- la promotion de ces métiers,
- la reconnaissance du rôle essentiel des services sociaux et de l'économie sociale et solidaire dans la société.

Bien entendu, les besoins ne s'arrêtent pas aux questions de main d'œuvre. Ils touchent également la façon dont les services peuvent être fournis, qui peut être améliorée dans le sens d'une meilleure prise en compte des besoins et attentes des personnes dans le lien domicile/établissement notamment.

Il importe donc d'accompagner le développement de services œuvrant pour le bien-être de la population et des personnes en fragilité et, par ricochet, parce qu'ils constituent un investissement pour l'avenir, à la prospérité du modèle européen.

² Voir le rapport « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge », rédigé par l'ancienne ministre du travail, Myriam El Khomri en octobre 2019.

4

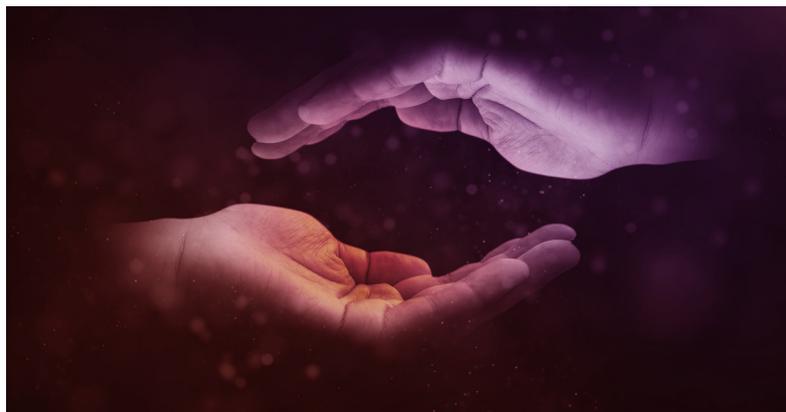
PARIER SUR LE DIALOGUE SOCIAL, AU CŒUR DE LA MISE EN ŒUVRE DU SOCLE DE DROITS SOCIAUX EUROPÉEN

Le dialogue social est un moyen privilégié pour accompagner la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux, non seulement parce qu'il est directement visé par celui-ci, mais aussi parce qu'il constitue un moyen de concertation utile à la mise en œuvre de nombreux principes du Socle comme :

- **La question de la formation professionnelle** qui doit s'articuler avec la digitalisation du marché du travail. La mise en place d'un plan de formation ambitieux au niveau européen et dans les États membres permettrait de réduire la fracture numérique auprès des salariés les plus fragilisés par les mutations digitales et d'augmenter le niveau de compétence de la population générale ;
- **L'index égalité** permettant d'évaluer la réalité de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a été conçu en France, pourrait se développer au plan européen via le dialogue social ;
- **Le congé de parentalité** permettant d'optimiser la co-parentalité et la conciliation des temps de vie à la naissance de l'enfant, qui pourrait être intéressant dans le cadre de la mise en œuvre de la directive conciliation vie professionnelle vie privée ;



- **Un référentiel européen de mesure de l'impact social des entreprises** intégrant les questions de diversité, qui aurait sa pertinence pour développer la prise en main des droits sociaux dans les pratiques des entreprises ;



- **La création d'un droit à la transition universel** intégrant les droits formation et protection sociale sous la forme d'un compte personnel d'activité utilisable en cas de reconversion professionnelle et dans le cadre d'une recherche d'emploi, qui pourrait favoriser l'employabilité des salariés au niveau européen. Il pourrait être abondé par l'employeur et serait segmenté en fonction des besoins des populations ;
- **Les plateformes numériques** embauchant des salariés, qui doivent respecter la législation du travail et de la protection sociale et être assujettis aux mêmes cadres que les employeurs qui agissent dans des secteurs d'activité connexes.

L'accès à des services de santé de qualité est une condition *sine qua non* d'une Europe vectrice de cohésion sociale et territoriale, notamment auprès de nos ressortissants les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants...).

Dans une perspective très immédiate, l'adoption du programme « EU4Health » est une initiative remarquable qui répond à un certain nombre de limites identifiées lors de la crise pandémique Covid-19 (coordination hospitalière, gestion et approvisionnement des stocks de matériels de protection sanitaire...). Ce programme ne doit toutefois pas constituer l'horizon d'une action coordonnée des États membres en matière de santé publique, car ces questions interrogent la pérennité de nos modèles sociaux tout entiers (systèmes de retraite, politiques de l'emploi, conditions de travail, politique familiales...).

Les projections démographiques confirment la tendance d'un allongement de l'espérance de vie, et par effet, d'un accroissement conséquent de la part des plus de 65 ans au sein de la population européenne

(en 2050, 25% des citoyens européens auront plus de 65 ans). Se pose ainsi l'enjeu de la capacité de nos politiques de santé nationales à accompagner nos concitoyens dans une démarche globale, orientée vers les parcours de vie et la prévention de maladies chroniques et invalidantes pour que vivre plus longtemps soit synonyme de bonne santé.

Ces constats doivent amener l'Union Européenne à envisager des orientations communes structurantes pour les États membres afin de répondre de façon performante aux enjeux de long terme qui se posent à nos modèles sociaux.

La performance des systèmes de santé au sein des pays de l'OCDE, c'est précisément l'objet d'une étude récente³ qui analyse le système français, ses forces et faiblesses, et permet au-delà de tirer des enseignements à l'échelle de perspectives communautaires.

Le système de santé français est caractérisé par un financement mixte entre l'État et les organismes de santé complémentaires, offrant une mutualisation élevée du risque qui permet à la France de se hisser au premier rang des pays de l'OCDE en matière de taux de couverture de la population et de reste à charge pour les bénéficiaires.

Pour garantir une protection sociale inclusive, l'UDES et son partenaire AESIO, formulent trois propositions à destination des institutions européennes :

- **Favoriser les systèmes mixtes de santé, en reconnaissant les spécificités des acteurs de l'économie sociale et solidaire** et en s'appuyant sur leur capacité à assurer un haut niveau de couverture et d'accessibilité géographique des populations aux services de santé dans les territoires.



³Améliorer notre système de santé, Enseignements internationaux et leviers de performance, Institut Sapiens pour le Groupe Aésio.

- **Encourager les initiatives européennes en matière de prévention** en associant les acteurs de l'ESS présents au plus près des ressortissants, notamment dans les territoires marqués par une faible densité de l'offre de soins.
- Dans la poursuite de la Directive UE 2019/1158 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants, **poursuivre les actions en faveur des aidants familiaux, notamment en matière de prévention santé.** Plusieurs études montrent les impacts négatifs de l'aide informelle des aidants sur leur état de santé physique et psychique à moyen et long terme. Il s'agit là aussi d'une problématique qui interroge la pérennité de nos modèles sociaux tout entiers et qui gagnerait à être étudiée dans une perspective transnationale pour permettre le développement de solutions innovantes.



À propos de l'UDES

L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable. Plus d'informations sur www.udes.fr

À propos du Groupe AÉSIO

Le Groupe AÉSIO est une union mutualiste dont la vocation est de mobiliser les solidarités nécessaires pour apporter les réponses économiques et sociales aux priorités du « vivre mieux » des personnes et des collectivités : prévention, couverture santé, accès aux soins, longévité, prévoyance, etc. Il unit, depuis le 5 juillet 2016, les forces d'Adréa mutuelle, Apréva mutuelle et Eovi Mcd mutuelle pour agir au plus près des besoins des territoires et de ses 2,7 millions d'adhérents, dans un esprit de solidarité mutualiste qu'affirme sa signature de marque « Décidons ensemble de vivre mieux ». Plus d'informations sur www.ensemble.aesio.fr

UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

7, rue Biscornet 75012 Paris

Tel. 01 43 41 71 72 - udes@udes.fr

www.udes.fr - Twitter : @UDES nationale - LinkedIn : @UDES

